

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05538

Numéro SIREN : 812 533 636

Nom ou dénomination : A. VENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 6598

Bilan

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

22 FEV. 2019

DEPOT N° 6598

CERTIFIÉ CONFORME

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	1 592	297	1 295	
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 592	297	1 295	
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	73 388		73 388	18 880
Fournisseurs débiteurs	191		191	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	493		493	43 468
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 901		4 901	22 285
Charges constatées d'avance	249		249	243
TOTAL ACTIF CIRCULANT	79 222		79 222	84 875
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	80 814	297	80 517	84 875

Bilan

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 900	
Report à nouveau	94	
Résultat de l'exercice	4 986	9 494
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 480	14 494
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080	49 948
Personnel	12 007	3 437
Organismes sociaux	35 440	9 094
Etat, Impôts sur les bénéfices	880	659
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 377	647
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	2 253	2 097
Dettes fiscales et sociales	59 957	15 934
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		4 500
TOTAL DETTES	61 037	70 382
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	80 517	84 875

Compte de résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 12/05/15 au 30/09/16 17 mois
PRODUITS		
Production vendue	156 416	398 856
Autres produits	2	1
Total	156 418	398 857
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	10 352	236 307
Total	10 352	236 307
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	2 365	2 361
Salaires et Traitements	93 316	100 511
Charges sociales	44 142	48 530
Amortissements et provisions	297	
Autres charges	78	132
Total	140 198	151 534
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 869	11 017
Charges financières	2	
Résultat financier	-2	
RESULTAT COURANT	5 866	11 017
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	880	1 523
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 986	9 494

COMPTES ANNUELS

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe

COGEP

M

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A. VENTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 80 517 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 986 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

[Signature]

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 592		1 592
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 592		1 592
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		1 592		1 592

Ar

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		297		297
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		297		297
ACTIF IMMOBILISE		297		297

AV

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 74 322 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 388	73 388	
Autres	684	684	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	249	249	
Total	74 322	74 322	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	14 400
Total	14 400

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 61 037 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080	1 080		
Dettes fiscales et sociales	59 957	59 957		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	61 037	61 037		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	2 886
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	1 297
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	347
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	2 253
Total	6 783

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	249		
Total	249		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

A. VENTURE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 €
Siège social : 77 rue de Paris – 92110 CLICHY
812 533 636 – RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2018

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce aux fins de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

▪ **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos 30 septembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

▪ **SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, notre Société a poursuivi son activité de production de films cinématographiques.

L'exercice clos a été marqué par une baisse du chiffre d'affaires de 61 %, soit un chiffre d'affaires net de 156.416 € contre 398.856 € au cours de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent à 156.418 € contre 398.857 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Grâce à la maîtrise des charges d'exploitation sur l'exercice écoulé qui ressortent à 150.550 € contre 387.841 euros au cours de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation demeure bénéficiaire puisqu'il s'établit à 5.869 € contre 11.017 € au cours de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier de (2) € et déduction faite de l'impôt sur les bénéfices, l'exercice clos le 30 septembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 4.986,38 € contre 9.493,60 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

▪ **ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES**

En application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous devons établir une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de notre société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Le bilan et l'annexe légale qui sont présentés donnent toutes les informations utiles sur la situation financière et l'état d'endettement de la Société.

▪ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

▪ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

▪ **PERSPECTIVES D'AVENIR**

S'agissant de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, nous redoublerons d'efforts pour améliorer les résultats de sorte de pouvoir rééquilibrer la situation financière de la Société.

▪ **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La loi nous impose de faire état des activités en matière de recherche et développement : pour la bonne règle, nous vous indiquons que nous n'avons procédé à aucune activité de ce type.

▪ **FILIALES – PARTICIPATIONS**

Notre Société ne possède aucune filiale et ne détient aucune participation.

▪ **SOCIETES CONTROLEES**

Notre Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce.

▪ **INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- Monsieur Abraham GOLDBLAT détient 66 % du capital social,
- La société FORTALEZA détient 34 % du capital social.

▪ **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de notre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans le capital de social de la Société.

Nous vous rappelons que nous avons l'obligation, pour satisfaire aux dispositions légales, de convoquer tous les trois ans une assemblée générale devant se prononcer sur un projet d'augmentation de capital - en faveur des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code du travail - à réaliser dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Il y a donc lieu de statuer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital en faveur des salariés, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du code du travail, lors de la présente assemblée générale.

▪ **SUCCURSALES**

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre Société n'a pas de succursale.

▪ **PRET DE TRESORERIE INTERENTREPRISES**

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par notre Société.

▪ **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 4.986,34 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

▪ **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividende depuis la constitution de la Société.

▪ **DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

▪ **POINT SUR LE MANDAT DU PRESIDENT**

Nous vous rappelons que **Monsieur Abraham GOLDBLAT** a été nommé Président de la Société par assemblée générale ordinaire en date du 12 juin 2015 pour une durée illimitée. Il n'y a donc pas lieu de pourvoir à son remplacement.

▪ **POINT SUR LA REMUNERATION DU PRESIDENT**

Nous vous demanderons de :

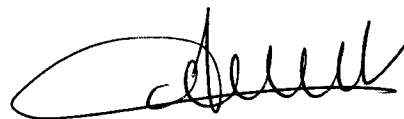
- Prendre acte que **Monsieur Abraham GOLDBLAT** n'a perçu, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017, aucune rémunération au titre de son mandat de Président ;
- Décider que **Monsieur Abraham GOLDBLAT** ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2017.

▪ **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Notre Société n'ayant pas de commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Monsieur Abraham GOLDBLAT
Président



A. VENTURE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 €
Siège social : 77 rue de Paris – 92110 CLICHY
812 533 636 – RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2018

TEXTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 4.986,38 €, décide de l'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes depuis la constitution de la Société.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 4.986,38 €, décide de l'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes depuis la constitution de la Société.

o o o

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme

Monsieur Abraham GOLDBLAT
Président associé

